

Procès verbal

JOURNAL OFFICIEL



E FOOT 38

Le Foot en Isère, Moi j'adhère

SAISON 2023-2024

Additif au PV n° 614 du 13/07/2023

COMPTE RENDU

ASSEMBLEE

GENERALE DU

30 JUIN 2023

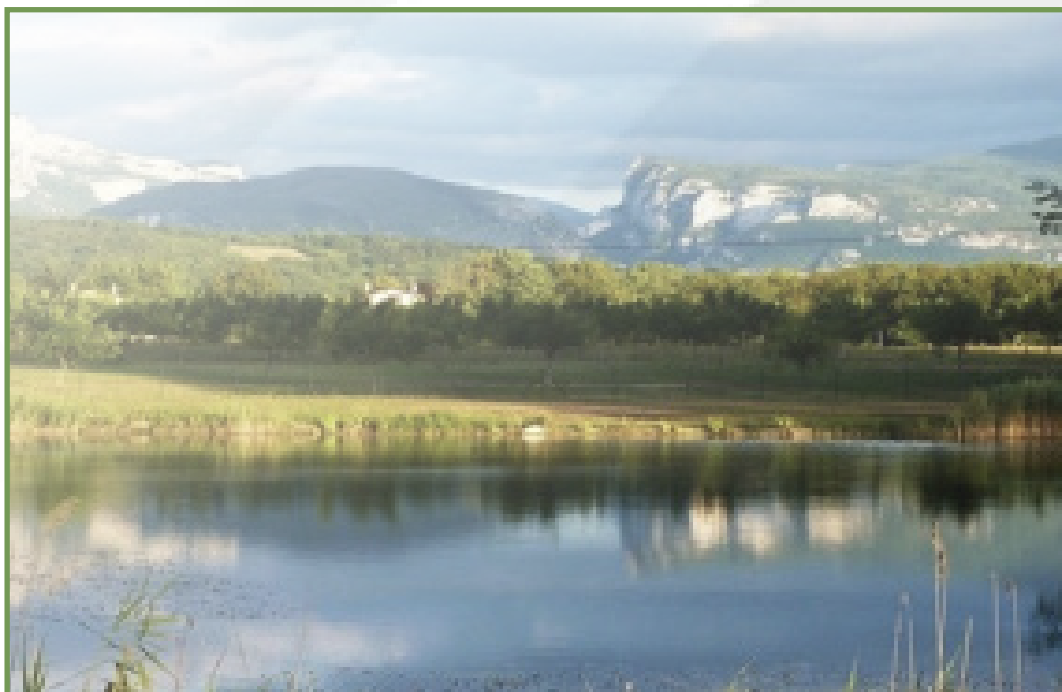


LE FOOT EN ISÈRE, MOI J'ADHÈRE

Le District de l'Isère a été fondé en 1924 sous le nom de District du Dauphiné, Association Régie par la loi du 1er juillet 1901, il devient District de l'Isère en 1995.
Son Siège sera baptisé le 3 juillet 2022 "Espace Michel Muffat-Joly".



Assemblée Générale 30 juin 2023 A ST ROMANS



Coordonnées District

2 BIS RUE PIERRE DE COUBERTIN
38360 SASSENAGE
TEL : 04 76 26 82 90 - FAX : 04 76 27 04 62

SECRETARIAT	04 76 26 82 90
TRESORIER	04 76 26 82 92
APPEL	04 76 26 87 72
ARBITRES	04 76 26 82 94
DISCIPLINE	04 76 26 82 97
TERRAINS	04 76 26 82 95
FEMININES	04 76 26 87 73
ENTREPRISES-FUTSAL	04 76 26 87 74
ETHIQUE	04 76 26 87 70
REGLEMENTS	04 76 26 82 96
SPORTIVE	04 76 26 87 71
STATUT DE L'ARBITRAGE	04 76 26 87 75
TECHNIQUE	04 76 26 82 99

*Le Foot en Isère :
Moi j'adhère*



Nos Partenaires



COMPTE RENDU ASSEMBLEE GENERALE ETE ou « FIN DE SAISON » SAISON 2022/2023

SONT PRESENTS :

AU TITRE DES PERSONNALITES :

Monsieur CREACH Maire de ST ROMANS

Monsieur PERAZIO Vice Président du Département

Monsieur LOSA Président du CDOS

AU TITRE DU CLUB DU CLUB de RO-CALIX :

Monsieur MANIGNAL Président et son équipe

AU TITRE DU COMITE DIRECTEUR :

Présidence : Hervé GIROUD-GARAMPON

Madame BRAULT

MM. BOUAT - BOULORD - BOURGEOIS - BUOSI - CICERON - COCHARD - DA CUNHA VELOSO - HESNI - ISSARTEL - MALLET - MAZZOLENI - MONIER - MONTMAYEUR - SOZET - TRUWANT - VACHETTA

EXCUSES : MM. BOURGEOIS- SCELLIER

ABSENT : M. NASRI

AU TITRE DE LA LIGUE AUVERGNE RHONE ALPES :

Madame RACLET

Monsieur DRESCOT

AU TITRE DES COMMISSIONS :

Madame BLANC

MM. BALDINO - BEJUIT - BERT - BONNARD - CARRETERO - FERNANDES - FRANZIN - GALLIN - KODJADJANIAN - MORE - NARDIN - REPELLIN - SCARPA - TOUILLON - VAILLANT

AU TITRE DU PERSONNEL :

Mmes DA ROCHA - MINI

MM . BARTOLINI - BENLAHRACHE- HUGONNARD ROCHE

19H15 OUVERTURE DE L'ASSEMBLEE GENERALE

M.Giroud-Garampon ouvre l'Assemblée Générale à 19h15 et débute par un mot d'accueil :

Bonjour à toutes et tous,

Merci à la municipalité de Saint Romans et son Maire Mr CREACH de nous accueillir et du prêt de ses installations, merci Mr le Maire de votre présence parmi nous.

Je dois excuser Mme Elodie JACQUIER LAFORGE députée et vice-présidente de l'Assemblée Nationale, le président du conseil départemental JP BARBIER ainsi que Martine KHOLY vice-présidente du conseil départemental chargé de la vie associative.

Merci aux élus présents Mr PERAZIO du conseil départemental, les maires et élus présents

Merci à Chrystelle Raclet et Dominique DRESCOT qui représentent ce soir la ligue Auvergne Rhône Alpes et son président Pascal Parent retenu d'autre part.

Je vous remercie bien sûr, vous, présidentes, présidents ou membres des clubs de notre district de l'Isère qui êtes la force vive de notre football, et sans qui le district n'existerait pas, d'être ici pour assister et participer à cette assemblée générale qui, même si elle n'enthousiasme pas certains, est une obligation statutaire.

Avant de passer la parole aux personnes qui doivent intervenir, je vous demande d'avoir une pensée et un instant de recueillement pour les personnes de notre football qui nous ont quittées depuis notre assemblée précédente mais aussi envers tous ceux qui souffrent ou sont en difficultés que ce soit chez nous ou en dehors de notre pays, je vous demande un moment de recueillement.

Je passe la parole à Mr PERAZIO vice Président du Conseil Départemental.



**M.Giroud-Garampon,
Président**

ALLOCUTION DE MONSIEUR LE VICE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Monsieur Perazio remercie le Président du club et Monsieur le Maire d'accueillir cette Assemblée et félicite le club de Ro Claix pour cette organisation. Il souhaite une bonne assemblée qui devrait se terminer par un moment de convivialité qui est très important dans le sport collectif.

Monsieur Perazio représente ce soir le Conseil départemental et excuse l'absence du Président JP. Barbier et M. Kholy qui l'ont chargé de les représenter. Il souhaite la bienvenue à tous dans ce très beau canton de l'arrière Vercors.

Monsieur Perazio souhaite parler du partenariat que le département tisse depuis de nombreuses années avec le District, partenariat très important pour le département car après ces années covid, il a été difficile de remettre les jeunes dans la vie associative, la vie sportive ... les sortir des réseaux sociaux.

Des partenariats également avec les écoles, les collèges, les lycées mais aussi avec les associations culturelles. Le Conseil départemental a compétence au niveau collégien et a donc un contrat lié par une charte qui permet à tous les collégiens grâce à la carte Tadoo de bénéficier d'une aide pour leur licence sportive. Le football est la première force sportive du département avec 32000 licenciés dont pratiquement 10% de jeunes femmes, ce qui est aussi une belle évolution dans ce sport. Monsieur Perazio assure que le département continuera dans les années prochaines à travailler avec le District et finit par souhaiter à toutes et à tous une très belle assemblée générale



Monsieur Perazio
Vice Président
Conseil départemental

Le Président du District le remercie pour son intervention et donne la parole à Monsieur Creach, Maire de la commune.



ALLOCUTION DE MONSIEUR LE MAIRE



Yvan CREACH
Maire de Saint-Romans

Monsieur le Maire remercie :
Monsieur Perazio, vice Président du Département,
Monsieur le Président du District,
Messieurs les vices présidents et membres du bureau
Messieurs les Présidents et dirigeants des clubs
Monsieur le Président de l'US RO-CLAIX
Mesdames, Messieurs,

C'est un grand plaisir de vous accueillir dans notre village, et je remercie le District d'avoir choisi Saint-Romans pour l'organisation de cet évènement qu'est votre Assemblée Générale.

Notre village compte environ 1800 habitants, de tous les âges. Avec ses 2 écoles, sa crèche, sa cantine, sa garderie, un city stade, une Ecole de Musique et Espace Anim' ... l'accueil des enfants est organisé, de leur naissance jusqu'à leur adolescence.

Le sport en extérieur est diversifié et pour tous les âges également, avec jeu de boules, de pétanque, de tennis, de padel, un parcours initiatique VTT, un espace naturel au Domaine du Marandan qui accueille les cyclistes de passage et les campeurs, une piste d'entraînement d'athlétisme, et un stade de football éclairé et avec des vestiaires.

Notre patrimoine historique est modeste mais remarquable, avec la Chapelle du Calvaire, notre Eglise chargée d'histoire et les séchoirs à noix.

Notre Conseil est attaché à soutenir et aider les nombreuses associations Saint-Romanaises, qu'elles soient culturelles, artistiques ou sportives et nous les réunissons chaque année afin de les rencontrer et connaître leurs projets et leurs besoins.

Mais revenons au sujet du jour: le football. .. qui passionne ses 200 licenciés et nous offre avec ses équipes, de nombreuses et belles rencontres tout au long de l'année.

L'occasion m'est ainsi donnée de remercier tous les bénévoles qui participent à la vie dynamique de notre village, et sans qui rien de tout cela ne serait possible.

Je vous souhaite à toutes et à tous, une excellente Assemblée.

La parole est donnée ensuite à Monsieur le Président du club de RO-CLAIX

qui remercie le Président du District, souhaite la bienvenue à tous à St ROMANS, au club de l'US Ro Claix qui est la fusion de 2 clubs : l'US St Romans et L'US St Just de claix qui a eu lieu en 2016, 200 licenciés et un football plutôt agréable . Monsieur MANIGNAL espère que l'accueil a été conforme aux attentes de tous et souhaite une bonne Assemblée.



Guillaume MANIGNAL
Président club US RO CLAIX

ALLOCATION DU PRESIDENT

Bonjour à toutes et tous,

Je vous remercie de votre présence et je remercie encore le club de RO-CLAIX et la commune de ST ROMANS de nous recevoir en ce dernier jour de juin pour cette assemblée générale de fin de saison.



L'ordre du jour n'est pas très chargé. Quelques vœux que nous n'avions pas pu finaliser lors de l'assemblée générale de novembre ne seront pas rediscutés telle l'obligation de présenter un arbitre par les clubs féminins de D1 et le critérium U13.

Pour ce critérium U13 qui est une compétition régionale, nous appliquerons les obligations de la LAURA sans mettre d'autres critères propres au district, ce qui devrait supprimer les contestations régulières de ces dernières saisons.

Cette saison nous avons enregistré 32955 licences au sein de notre district. Une progression de 1612 licences soit 5.15% toutes catégories confondues confortant notre place de 2^{ème} district de la LAURA. Merci à vous car c'est votre travail journalier dans les clubs qui permet cette progression de notre district.

Grâce à un hiver clément, nos compétitions se sont terminées mi-mai. Cette saison dans l'ensemble s'est bien passée, pas de gros dossiers disciplinaires à traiter même si certains sont allés au bout de tous les recours avec à chaque terme une décision identique à celle prononcée par le district.

Certes nous comprenons bien l'intérêt de ces recours et c'est un droit mais il faut aussi

L'HEBDOMADAIRE DU FOOTBALL AMATEUR

CR AG 30 JUIN 2023 A ST ROMANS

ALLOCATION DU PRESIDENT

savoir assumer ses erreurs ou égarements.

Nous avons connu avant-hier mercredi les dernières décisions de dossiers tant disciplinaires que règlementaires au niveau de la ligue qui pouvaient impacter certaines équipes iséroises.

Il reste encore une incertitude et nous ne pouvons pas encore vous donner la composition de la D1.

Il reste deux dossiers en commission d'appel district dont les décisions seront connues la semaine prochaine et nous pourrons dès lors constituer les poules 2023-2024 que vous attendez tous.

La composition de la D2 sera effectuée mercredi 5 à 17h30 au district en préalable au comité directeur, ce niveau étant le seul en tirage intégral, même s'il restera quelques interrogations. Les clubs désireux d'y assister seront les bienvenus.

Ce manque d'information explique que nous n'avons rien publié à ce jour.

Certains clubs nous écrivent revendiquant de jouer à tel ou tel niveau, demandant des places qu'ils n'ont pas gagnées sportivement sur le terrain. Nous ne pouvons répondre favorablement à ces demandes. Le classement sportif, lui seul doit décider du positionnement d'une équipe. Nous avons des règlements et nous les appliquons tels qu'ils ont été décidés en commun accord avec vous.

Nous vous rappelons que nous procédons toujours à des accessions supplémentaires en cas de vacances. Accessions limitées au 3^{ème} de poule.

Pour les clubs qui ont des doléances particulières concernant leurs calendriers, merci de nous transmettre rapidement celles-ci afin que la commission sportive puisse en tenir compte au maximum. Sachez que tout n'est pas possible mais l'anticipation permettra d'éviter des changements de dernière minute qui, certaines fois, ont été conflictuels.

Malgré des contestations corporatistes, nous avons maintenu notre position concernant l'arbitrage en D1 sans assistant. Le bilan que nous en tirons est positif puisque notre championnat D1 a été d'une très bonne tenue et sans souci disciplinaire particulier. Certains coaches d'ailleurs nous ont indiqué avoir recréé des liens qu'ils n'avaient plus avec les arbitres centraux.

Malgré les pressions et courriers reçus nous avons aussi maintenu des décisions prises, ce qui nous a amené au CNOSF qui a débouté les demandeurs.

Nos finales de coupes ont été parfaitement organisées par les clubs qui les ont accueillies. Mais ces coupes nous laissent une certaine amertume avec le refus de 2 clubs d'accepter que ces finales soient retransmises sur un média sportif officiel. Nous pensons que cette diffusion aurait mis en lumière nos coupes et aurait pu permettre la promotion de notre football départemental.

Ce n'est que partie remise. Forts des éléments recueillis auprès de la LAURA et de la



Le Foot en Isère : Moi J'adhère

CR AG 30 JUIN 2023 A ST ROMANS

direction juridique de la FFF, nous sommes dans notre droit et dès la saison prochaine elles seront diffusées en direct et personne ne pourra s'y opposer.

Nos débuts de saison sont toujours difficiles au niveau de l'arbitrage du fait d'un certain laxisme pour le retour des dossiers médicaux mais aussi des prises de licences.

Nous avons dès mi-mars transmis à l'ensemble des arbitres tous les éléments leur permettant de faire le nécessaire pour la saison 2023-2024. En avril, mai, juin nous avons fait des rappels.

Nous avons aussi, aux mêmes dates, alerté les présidents de clubs pour se rapprocher de leurs arbitres et faire accélérer les formalités.

Sur les 47 DMA reçus au mardi 27 juin, 20 sont des dossiers incomplets pour lesquels le secrétariat doit demander des pièces complémentaires retardant bien sûr la prise de licence voire peut être même la désignation en septembre !!!!!!!

La gestion de la boîte mail officielle des clubs connaît des errements qui amènent des complications. A compter de la saison 23-24, tout mail transmis par la boîte officielle devra être revêtu du nom et de la fonction de la personne signataire. En effet il est anormal de constater que nous recevons des présidents de club qui ne sont pas au courant d'un mail envoyé au district.

Il est aussi très important que les écrits soient des réalités constatées et non pas des « on dit » cela évitera au président du district, que je suis, d'être convoqué en gendarmerie pour un dépôt de plainte à mon encontre.

Des modifications ont été apportées par la DTN quant aux formations dispensées dans les districts avec la disparition des CFF qui sont remplacés par les CFI. Thomas Bartolini vous présentera ces nouvelles formations au cours de cette assemblée générale.

Les assemblées générales de la FFF et de la LAURA se sont déjà déroulées et ont apporté quelques modifications qui vont nous concerner au niveau départemental :

Le barème disciplinaire de la FFF évolue dès la saison 2023/2024. Les sanctions disciplinaires prévues par les articles 8 à 13 du barème, faisant suite à des comportements répréhensibles à l'encontre des arbitres, sont aggravées.

La prise d'une licence pour un enfant dès le jour anniversaire de ses 5 ans a été validée ce qui vous sécurisera puisque la licence lui apportera une couverture

Le prix des licences 23-24 sera augmenté de 0.50€ sauf pour les dirigeants et les volontaires.

Je rappelle aussi la décision fédérale de juin 2022 qui a diminué le nombre de joueurs mutés sur une feuille de match dans les catégories jeunes jusqu'à U17. Ce nombre autorisé est de 4 hors cas liés au statut de l'arbitrage.

Avec la nouvelle pyramide des compétitions seniors, la saison 2023-2024 devrait nous donner des championnats plus attractifs, plus serrés. Comme nous nous y sommes engagés lors des réunions de présentation de cette modification, chaque poule dans tous les niveaux donnera l'accession aux 2 premiers pour le niveau supérieur.

L'HEBDOMADAIRE DU FOOTBALL AMATEUR

CR AG 30 JUIN 2023 A ST ROMANS

ALLOCATION DU PRESIDENT

La variable d'ajustement étant des descentes supplémentaires dans tous les niveaux où ce sera nécessaire.

Nouveautés gestion compétition pour 2023-2024

Pour compléter la mise en place de la nouvelle application de gestion du Foot d'animation U10-U11 : FAL, que vous avez découvert ce printemps 2023, un nouveau module Compétition a fait sa rentrée sur tout le territoire, pour toutes les compétitions.

Accessible pour les clubs sur Footclubs rubrique « Epreuves championnat et coupes » puis « Compétitions officielles », il sera désormais le point d'entrée de vos engagements, de gestion de vos matches.

Pour une utilisation plus fluide, nous vous avons établi et envoyé un tutoriel et la FFF propose aussi un lien sur une FAQ qui devrait répondre à toutes vos questions. Notre équipe administrative reste bien sûr toujours à votre écoute pour toute aide que pouvez solliciter.

2023-2024 sera aussi la fin du mandat du comité directeur, période toujours compliquée à gérer. Certains d'entre nous ne repartiront pas pour un mandat supplémentaire. Il y a aussi besoin de rajeunissement même si pour les personnes qui sont encore en activité professionnelle, c'est compliqué.

Il faut savoir donner du temps, faire des sacrifices personnels souvent à l'encontre de la famille, des sacrifices aussi financiers car au district de l'Isère nous sommes tous, membres du comité directeur, membres de commissions, des bénévoles purs et durs, aucun défraiement n'est versé pour tout déplacement dans le département.

Il faut aussi savoir prendre des coups, des critiques et les encaisser même s'ils ne sont pas justifiés, c'est le prix de la passion du football qui nous anime.

Concernant nos AG à venir nous désirons trouver un lieu d'accueil pour le samedi 18 novembre au matin pour l'AG d'hiver sinon nous serons à TSF à Voiron mais l'AG devra débuter à 8h afin que les lieux soient libérés pour midi. Si un club souhaite l'organiser le vendredi soir 17 novembre nous sommes preneurs.

Quant à l'AG d'été 2024 elle aura lieu le vendredi 5 juillet 2024. Pour cette AG qui sera électorale aucun vœu ne pourra être présenté ni par le district ni par les clubs. Alors anticipez, anticipons pour novembre 2023. Merci aux candidats de nous contacter.

Félicitations aux clubs de Bourgoin pour son accession en N2, La tour St Clair pour son retour en R1 ainsi qu'à tous les clubs qui accèdent en série supérieure.

Je voudrais aussi remercier les clubs qui nous invitent soit aux AG soit à différentes manifestations. Nous essayons de les honorer le plus souvent possible car ce sont des moments agréables de convivialité et de discussions que nous apprécions. Merci.

Mes derniers remerciements iront à l'ensemble de nos salariés qui sont le maillon fort de notre district ainsi qu'aux membres du comité directeur, des commissions qui œuvrent tout au long de l'année.

Je vous remercie de votre attention.



ALLOCUTION MONSIEUR LE PRESIDENT DU CDOS

Monsieur LOSA souhaite revenir sur le bénévolat, reconnaît que c'est beaucoup d'investissement, des sacrifices aussi parfois au niveau familial, mais que c'est surtout l'âme des clubs, d'un point de vue social, rappelle aux clubs qu'ils doivent s'appuyer sur le District pour les aider et souligne le fait que le District travaille avant tout dans le bénéfice du sport et pour les clubs. Monsieur LOSA demande aux dirigeants des clubs d'être porteurs des valeurs de la société au sein de leurs clubs.

Monsieur LOSA rappelle dans son allocution que la France recevra les jeux olympiques en 2024, en Isère est lancée l'opération Terre de jeu 2024. Nous aurons sur notre territoire des périodes où seront mis en avant les jeux olympiques et des activités, le CDOS a laissé libres aux territoires d'organiser ces activités, les clubs de foot vont pouvoir s'associer à ce beau relais de Terre de jeu 2024 sur l'Isère de façon à ce qu'on puisse vivre les jeux olympiques sur notre territoire même si on n'est pas à Paris.

Monsieur LOSA termine en remerciant l'Assemblée pour son écoute.



Jean Michel LOSA
Président du CDOS Isère



Dominique DRESCOT
Représentant Laurafoot

ALLOCUTION MONSIEUR DRESCOT REPRESENTANT LA LAURAFOOT

Monsieur DRESCOT salut l'Assemblée, et parle de la Laurafoot comme d'une énorme machine, c'est 270 000 licenciés, et pour donner un ordre d'idée il informe que la Fédération française de Rugby compte 300 000 licenciés donc la Laura est à elle seule pratiquement la Fédération française de Rugby. Cela pose des problèmes de diversité de territoire, des problèmes de km entre l'extrême Sud Est et l'extrême Nord Est, il y a pratiquement 700km, donc pour établir des championnats des poules il faut tenir compte de tous ces éléments et c'est un vrai casse tête pas facile à gérer.

Concernant les modifications du parcours de formation des Educateurs seront abordées par T. Bartolini dans un moment, Monsieur DRESCOT souhaite juste préciser que les personnes qui ont mis ces nouveautés en place ont pensé à tout et qu'il n'y a pas matière à s'inquiéter.

Il exprime une grande satisfaction avec les arbitres en augmentation aussi bien au niveau quantitatif que qualitatif, il y a eu un gros travail de fait au niveau du foot technique régional de l'arbitrage, la Laura est assez satisfaite de cette saison passée malgré les incivilités et les problèmes rencontrés sur certains territoires. Des incivilités autour des terrains sont aussi très fréquentes, le foot a toujours formé des Educateurs, des arbitres, des Dirigeants, mais concernant les personnes autour du terrain Monsieur DRESCOT tire une sonnette d'alarme et précise que c'est aux clubs de les gérer, les canaliser, faute de quoi nous risquons à la longue de perdre des licenciés.

il souhaite enfin une bonne Assemblée à tous

L'HEBDOMADAIRE DU FOOTBALL AMATEUR

CR AG 30 JUIN 2023 A ST ROMANS

Avant d'annoncer le quorum, le Président du District donne la parole à son Vice Président délégué qui souhaite intervenir :



**Michel Vachetta vice président
délégué du District de l'Isère.**

Michel Vachetta demande dans un premier temps à tous les membres du Comité de Direction de monter sur le podium.

«Trop c'est Trop !»

Le Président du district a été accusé à tort par mail, d'avoir autorisé la présence d'un arbitre assistant officiel sur un match important de D1.

Il a rétabli la vérité par un mail transmis aux membres du comité directeur et aux 2 clubs en présence.

Suite à cette réponse qui ne faisait que clarifier la situation, l'arbitre central de ce match a déposé plainte contre le Président du district pour « dénonciation calomnieuse ».

Hervé Giroud-Garampon a été convoqué et s'est déplacé à la gendarmerie de Seyssinet. Plainte classée sans suite dès le lendemain par le procureur de la république.

Mettez-vous à la place d'Hervé Giroud-Garampon qui, comme vous tous, donne beaucoup de son temps au football et au District et se retrouve convoqué en gendarmerie !!!!.

ON MARCHE SUR LA TETE

Je vous demande de soutenir notre président et son comité directeur réunis sur cette estrade en vous levant et en les applaudissant.

Merci de votre attention.

Le Président du District remercie Michel Vachetta et toute l'Assemblée du soutien et de la confiance apportée.

L'ordre du jour appelle désormais au Quorum

Intervention de Monsieur Vermeulen, prestataire des boîtiers de votes qui explique la procédure d'utilisation de ces derniers.

Après cloture de l'émargement signé électroniquement par les représentants de clubs, sur 175 clubs recensés (1257 voix) **141 ont validé leur présence (1090 voix)** .



Le quorum étant atteint : 86.71% , l'Assemblée Générale peut délibérer valablement.

Le président rappelle que les clubs ayant pris leur enveloppe et partis avant d'avoir émargé électroniquement sont considérés comme absents à l'Assemblée Générale.



L'ordre du jour appelle aux différentes approbations et votes.

APPROBATION DU COMPTE
RENDU DE L'ASSEMBLEE
GENERALE D'HIVER DU 19
NOV 2022- PV 577 AU TSF

Le Président demande si le compte rendu appelle des précisions, explications ou autres.
Pas de questions des clubs.

APPROUVE A LA MAJORITE 98,07%

APPROBATION DU RAPPORT
MORAL DU SECRETAIRE
GENERAL SAISON 2022-2023

Le Président demande si le compte rendu appelle des précisions, explications ou autres.
Pas de questions des clubs.

APPROUVE A LA MAJORITE 97,87%



Le Président reprend la parole pour annoncer une pause avant les résultats de l'élection de la Délégation du District aux Assemblées de Ligue 2023-2024 et souhaite que ces élections puissent à l'avenir se faire pour un mandat complet et non plus chaque année.

L'HEBDOMADAIRE DU FOOTBALL AMATEUR

CR AG 30 JUIN 2023 A ST ROMANS



Election de la Délégation du District pour les Assemblées Générales de la Laurafoot 2023-2024 Résultats des votes

CANDIDATS	FONCTION	VOTE CLUB	TITRE
GIROUD-GARAMPON Hervé	PRESIDENT	ELU D'OFFICE	TITULAIRE
BOULORD Jean Marc	CD	95,96%	TITULAIRE
MALLET Marc	CD	92,75%	TITULAIRE
ISSARTEL Jacques	CD	90,46%	TITULAIRE
VACHETTA Michel	CD	90,37%	TITULAIRE
TRUWANT Thierry	CD	89,91%	TITULAIRE
BRAULT Annie	CD	88,90%	TITULAIRE
CICERON Fabien	CD	88,90%	TITULAIRE
FERRER Brigitte	CLUB LCA	87,98%	TITULAIRE
MONTMAYEUR Marc	CD	87,89%	TITULAIRE
CHASSIGNEU Guy	CD	87,43%	TITULAIRE
COCHARD Jean Luc	CD	80,55%	TITULAIRE
MONIER Patrick	CD	80,37%	SUPPLEANT
BUOSI Bernard	CD	79,08%	SUPPLEANT
DA CUNHA VELOSO José	CD	78,99%	SUPPLEANT
MAZZOLENI Laurent	CD	77,52%	SUPPLEANT
SOZET Jean-Louis	CD	76,24%	SUPPLEANT
BOURGEOIS Samuel	CD	72,94%	SUPPLEANT

Avant de faire une pause, le Président demande à T.Bartolini, CTF de présenter le nouveau parcours de formation fédéral, ce dernier explique alors les changements à l'aide des slides suivantes :



Le Foot en Isère : Moi J'adhère

CR AG 30 JUIN 2023 A ST ROMANS

Intervention de Thomas BARTOLINI,

qui précise aux clubs de se rapprocher de lui ultérieurement pour parler plus en détail de ces nouveaux modules de formations .



LA FILIÈRE DE FORMATION DES ÉDUCATEURS ÉVOLUE !

2 PARCOURS POSSIBLES

► CHOISISSEZ LE PARCOURS QUI VOUS CONVIENT !

Toutes les infos sur

DE MULTIPLES FORMATIONS dès 16 ans

POUR ENCADRER TOUS PUBLICS

DES CONTENUS DIVERSIFIÉS

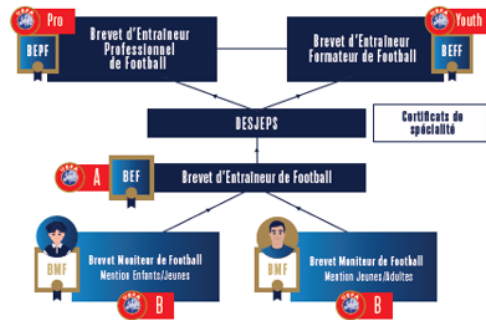
Développez et perfectionnez vos compétences sans en faire votre métier

PARCOURS BÉNÉVOLE

ATTESTATIONS FÉDÉRALES (AF)		CERTIFICATS FÉDÉRAUX INITIATEURS (CFI)		DIPLOMES FÉDÉRAUX (DF)	
Éthique et Intégrité	Foot on marchant	Seniors	Beach Soccer	Responsable Ecole de Football	
Pratique féminine	FOOTS	U14-U19	Gardien de But	Coach Jeunes	
Handi-foot	Futnet	U10-U13	Préparateur Physique	Coach Seniors	
Foot Adapté	Fit-Foot	U6-U9	Futsal		
Arbitrage	Accompagnateur d'équipe	Projet Club			
Golf-Foot	Futsal				

Devenez éducateur.trice ou entraîneur.re et faites-en votre métier

PARCOURS PROFESSIONNEL



DE 8 À 161 H de formations indépendantes et complémentaires

Commencez par le BNF avec **442 HEURES DE FORMATION**

- En formation continue
- En apprentissage
- Par Validation des Acquis de l'Expérience

Vous êtes déjà diplômés ? Des équivalences existent. [Plus d'infos sur fff.fr/educateurs-entraîneurs](http://fff.fr/educateurs-entraîneurs)

L'HEBDOMADAIRE DU FOOTBALL AMATEUR

CR AG 30 JUIN 2023 A ST ROMANS

Les Attestations Fédérales AF

12 thématiques proposées

AF
8h
Présentiel

Attestation Fédérale Ethique et Intégrité
Attestation Fédérale Pratique Féminine
Attestation Fédérale Handi-Foot
Attestation Fédérale Foot Adapté
Attestation Fédérale Arbitrage
Attestation Fédérale Golf-Foot
Attestation Fédérale Foot en marchant
Attestation Fédérale FOOT5
Attestation Fédérale Futnet
Attestation Fédérale Fit-Foot
Attestation Fédérale Accompagnateur d'équipe
Attestation Fédérale Futsal

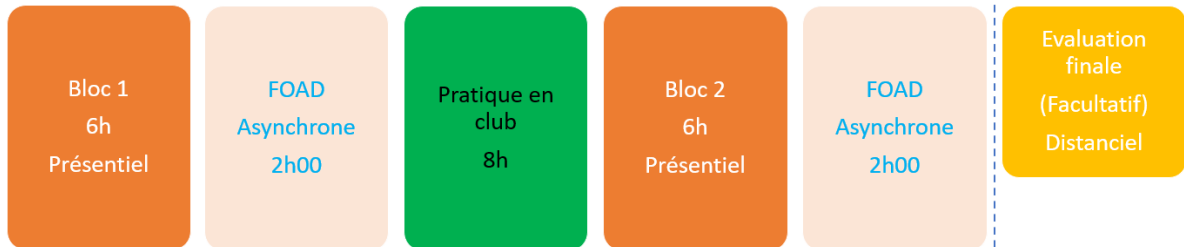
Les Certificats Fédéraux Initiateurs

CFI « De Base »

U6/U9 – U10/U13 – U14/U19 – Seniors - Projet

12h présentiel + 4h FOAD + 8h MSP

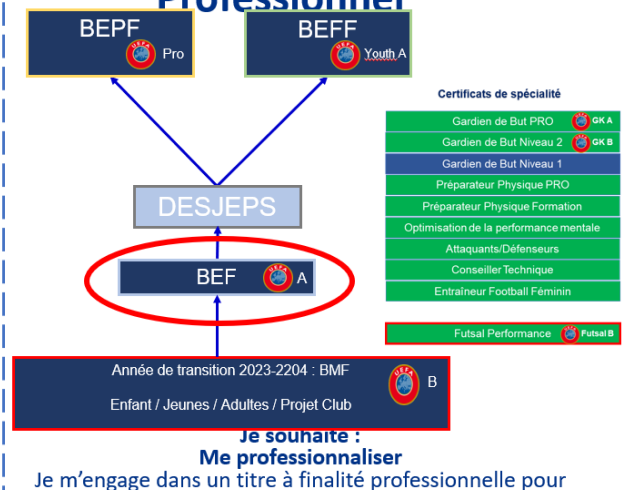
Processus en alternance sur environ 1 mois



Parcours bénévole



Parcours Professionnel





Après la pause

Le Président donne la parole à F. Ciceron trésorier qui présente les tarifs et le prévisionnel pour 2023-2024, il rappelle que les tarifs n'ont pas changés depuis 2011.



TARIFS

Libellé	2022/2023	2023/2024
Cotisation District	93,00 €	93,00 €
Réduite pour les nouveaux Clubs	46,00 €	46,00 €
Cotisation Arbitre	31,00 €	31,00 €
Frais de Gestion	51,00 €	51,00 €
DROIT ENGAGEMENTS EN CHAMPIONNAT		
Seniors D1	93,00 €	93,00 €
Seniors D2	93,00 €	93,00 €
Seniors D3	93,00 €	93,00 €
Seniors D4	80,00 €	80,00 €
Seniors D5	70,00 €	70,00 €
U 20	53,00 €	53,00 €
U 17	46,00 €	46,00 €
U 15	27,00 €	27,00 €
U 13	17,00 €	17,00 €
U 11 U 9 & U8		
VETERANS		
	39,00 €	39,00 €
Libellé		
FEMININES à 11	42,00 €	42,00 €
FEMININES à 8	31,00 €	31,00 €
FEMININES U 15 à U18	21,00 €	21,00 €
CLUB ENTREPRISE		
ENTREPRISE A 8	31,00 €	31,00 €
FOOT A 8 en semaine		
	31,00 €	31,00 €
FUTSAL		
Futsal U18	21,00 €	21,00 €
Futsal Féminines	21,00 €	21,00 €

L'HEBDOMADAIRE DU FOOTBALL AMATEUR

CR AG 30 JUIN 2023 A ST ROMANS

Libellé	2022/2023	2023/2024
COUPES		
DE L ISERE	80,00 €	80,00 €
CHALLENGE ISERE	80,00 €	80,00 €
U 20	60,00 €	60,00 €
U 17	60,00 €	60,00 €
U 15	50,00 €	50,00 €
Challenge U 15 et U 17	50,00 €	50,00 €
U 13	25,00 €	25,00 €
VETERANS à 8	38,00 €	38,00 €
FEMININES à 11	46,00 €	46,00 €
FEMININES à 8	31,00 €	31,00 €
U 15F ET U 18F à 8	26,00 €	26,00 €
ENTREPRISE De l'Isère	51,00 €	51,00 €
SENIORS A 8 ET ENTREPRISE	49,00 €	49,00 €
FUTSAL	29,00 €	29,00 €
Futsal U18	16,00 €	16,00 €
futsal U13 U15 U17 + Féminines	11,00 €	11,00 €

Libellé	2022/2023	2023/2024
DIVERS		
Frais de dossier réclamations ou évocations	51,00 €	51,00 €
Frais de dossier appel	98,00 €	98,00 €
Frais de dossier instruction	69,00 €	69,00 €
Frais de confrontation	21,00 €	21,00 €
Forfait toutes catégories (hors plateaux u10 u11)	32,00 €	32,00 €
Forfait Général (Seniors,U 20, Entreprise,Féminines, Futsal)	90,00 €	90,00 €
Forfait Général (U17, U15)	68,00 €	68,00 €
Forfait Général Foot à 8, U13 Foot loisir et Vétérans	44,00 €	44,00 €
Forfait dans les 3 dernières journées	228,00 €	228,00 €
Forfait dans les 3 dernières journées jeunes	124,00 €	124,00 €
Forfait après tirage «COUPE»	140,00 €	140,00 €
Forfait après tirage coupes U 17 U 15	93,00 €	93,00 €
Forfait après tirage coupes U 15 a 8 U 13 - Foot A8	32,00 €	32,00 €



Le Foot en Isère : Moi J'adhère

CR AG 30 JUIN 2023 A ST ROMANS

Forfait plateaux U10 U11	10,00 €	10,00 €
FM ou FMI non transmise ou mal utilisée	75,00 €	75,00 €
Feuille de match en retard	50,00 €	50,00 €
Feuille de match incomplète ou non retour defi jonglage	25,00 €	25,00 €
Non Saisie du Résultat	11,00 €	11,00 €
Feuille de plateaux non retournée U10 U11	20,00 €	20,00 €
Feuille de plateaux incomplète U10 U11	10,00 €	10,00 €
Absence non excusée JND 1 catégorie	50,00 €	50,00 €
Absence non excusée JND 2 catégories	150,00 €	150,00 €
Amende pour modification FMI après cloture		25,00 €
Libellé	2022/2023	2023/2024
Modification poule à la demande des clubs	42,00 €	42,00 €
Absence A G	260,00 €	260,00 €
Visite Homologation Terrains	110,00 €	110,00 €
Visite Homologation Eclairage	75,00 €	75,00 €
Tracage zone Technique	21,00 €	21,00 €
Joueurs non licenciés (hors foot animation)	100,00 €	100,00 €
Joueurs non licenciés foot animation	30,00 €	30,00 €
Joueurs non qualifiés toutes catégories	30,00 €	30,00 €
Lettre taxée	11,00 €	11,00 €
autorisation prélèvement		
Stages Formation Arbitres	150,00 €	150,00 €
Stage Gardien, Module U9,U11,U13,U15 et U9 mineur (PEDAGOGIQUE + AUTRES)	100,00 €	100,00 €
Formation CFI (PEDAGOGIQUE + AUTRES)	170,00 €	170,00 €
Certification	30,00 €	30,00 €
Formation Futsal Découverte, Module U7	50,00 €	50,00 €
Frais d'Officiels D1 *	2 800,00 €	2 800,00 €
Frais d'Officiels D2 *	1 100,00 €	1 100,00 €
Frais d'Officiels D3 *	850,00 €	850,00 €
Frais d'Officiels D4 *	800,00 €	800,00 €
Frais d'Officiels U 20 ET U 17 D1 *	700,00 €	700,00 €
Non paiement d'un Officiel et traitement par le secrétariat	15,00 €	15,00 €

Ⓞ Provision et régularisation en fin de saison

VALIDE PAR LES CLUBS A LA MAJORITE 92,18%

L'HEBDOMADAIRE DU FOOTBALL AMATEUR

CR AG 30 JUIN 2023 A ST ROMANS

PREVISIONNEL

CHARGES	MONTANT	PRODUITS	MONTANT
60 – Achats	25 723	70 – Vente de produits finis, prestations de services, marchandises	415 942
EDF	7 590	Engagements des Clubs	81 000
EAU	233	Cotisations des Clubs	16 000
Fournitures Entretien	600	Amendes Disciplinaires	130 000
Fournitures de Bureau	2 400	Appels et Réclamations	8 000
Fournitures Matériel Informatique	2 000	Cotisations Arbitres	6 000
Equipements	12 600	Amendes Administratives	50 000
Achat de petit matériel	300	Cotisations Membres CD+ Com	1 500
61 – Services extérieurs	58 990	Participation Stages Techniques	60 000
Pressing Maillots	1 500	Participation Stages Arbitres	7 000
Surveillance des Locaux	1 000	Frais Homologation Terrains et Eclairages	2 500
Location Informatique	29 420	Produits Administratifs Club	9 000
Location Affranchissement	770	Dons Déplacements CD et Commissions	35 000
Location Equipements Sportifs	1 000	Commission Sponsoring	9 000
Entretien des Locaux	4 000	Arbitres Sanctions Administratives	942
Nettoyage des Locaux	6 500		
Maintenance Informatique	7 800		
Maintenance Agencement	4 000		
Assurance	1 800		
Documentation	200		
Promotion, Publicité	1 000		
62 – Autres services extérieurs	296 800		
Rémunérations intermédiaires et honoraires	20 000		
Récompenses et Fanions	15 000		
Organisation Manifestations	600		
Imprimés, Catalogues	200		
IK Commission Technique	27 000		
Frais Arbitrage D1	60 000		
Frais Arbitrage D2	30 000		
Frais Arbitrage D3	35 000		
Frais Arbitrage D4	3 000		
Frais Arbitrage U20-U17 D1	20 000		
Frais Délégation	3 500		
Frais non règlement Arbitres	300		



Le Foot en Isère : Moi J'adhère

CR AG 30 JUIN 2023 A ST ROMANS

CHARGES		PRODUITS	
Frais Arbitrage Futsal/ Foot adapté	0		
indemnité Km CTDA	0		
Frais Arbitrage Coupes de l'Isère	10 000		
Déplacement CD et Commissions	35 000		
Frais de déplacement	1 000	74- Subventions	286 000
Frais Commission des Terrains	3 000	Subvention Exploitation	0
Missions	2 000	Subvention Conseil Départementale	30 000
Réceptions	3 500	Subvention ANS	28 000
Coupe de l'Isère	4 000	Subvention LauraFoot	89 000
Journée des Bénévoles	2 500	Subventions FFF	129 000
Organisation AG Ligue	1 000	ANS Emploi	10 000
Organisation AG District	6 000		
Réceptions Commissions	400		
Affranchissement, frais postaux	1 500		
Téléphone	7 000		
Frais bancaire	1 500		
Cotisation	300		
Frais Divers	1 500		
Animation Formation	2 000		
63 - Impôts et taxes	17 200		
Participation Formation continue	4 500		
Taxe Foncière	12 500		
Autres impôts et taxes	200		
64 - Charges de personnel	401 762		
Rémunération des personnels	272 457		
Charges Patronales	122 605		
Médecine du travail	700		
Tickets restaurants	6 000		
65 - Autres charges de gestion courante :	68 210	75 - Autres produits de gestion courante	3
Charges de gestion courante	10	Produits de Gestion Courante	3
Fonctionnement Commission Médicale	600		
Fonctionnement Commission Féminine	1 300		
Auditions Arbitres/Délégués/Clubs	3 000		
Fonctionnement Commission des Arbitres	7 000		
Contrôleurs Arbitres	10 000		

L'HEBDOMADAIRE DU FOOTBALL AMATEUR

CR AG 30 JUIN 2023 A ST ROMANS

CHARGES		PRODUITS	
Stages Arbitres	6 000		
Fonctionnement Commission Ethique et Prévention	300		
SSVE Classes à horaires aménagés	8 000		
Fonctionnement Commission Foot Animation	0		
Fonctionnement Commission Technique	15 000		
Fonctionnement Commission Futsal	2 000		
Stages Educateurs + Jeunes	15 000		
66 – Charges financières	250	76 – Produits financiers	2 200
Intérêts Emprunts et Dettes	250	Revenus Valeur de Placement	600
		Intérêts Sur Livret	1 600
67 – Charges exceptionnelles	0	77 – Produits exceptionnels	4 000
Charges Exceptionnelles	0	Produits Exceptionnels	4 000
Charges Exceptionnelles Diverses	0		
68 – Dotation aux amortissements	48 835	78 – Reprises sur amortissements et provisions	20 000
Dotation aux Amortissements Incorporels	3 500	Reprise de Provision	20 000
Dotation aux Amortissement Corporels	45 335		
		79- Transfert de Charges	192 500
		Remboursement Délégués/Arbitres/ Clubs	3 000
Résultat Bénéficiaire	2 875	Transfert de Charges	38 000
		Caisse de Péréquation	151 500
TOTAL DES CHARGES	920 645	TOTAL DES PRODUITS	920 645

VALIDE PAR LES CLUBS A LA MAJORITE 96,73%



MODIFICATION DES TEXTES ET DES REGLEMENTS

5-2-6 Commission Ethique et Prévention

Elle est chargée d'étudier et de proposer au Comité de Direction toutes actions et moyens tendant à lutter contre la violence sur les terrains ou tout manquement à l'éthique du sport. Elle est chargée du dispositif **bonus/malus de lutte contre la violence et les incivilités**, de la récidive club, des Challenges du Fair-play et de la Sportivité, et de la préparation des matchs à risque

62-2-2 ~~Bonus/malus~~ Dispositif de lutte contre la violence et les incivilités

Principe :

Cette réglementation s'applique à toutes les équipes évoluant à 11 dans tous les championnats organisés par le District de l'Isère de Football.

Définition :

Toutes les équipes se voient retirer en fin de championnat, des points ~~de bonus ou de malus de pénalité~~, selon les pénalités ~~et les bonifications~~ qu'elles ont cumulées durant les matchs de championnat de la saison en cours. **Ce calcul se fait en fonction du barème de retrait de points**

Barème de pénalisation :

✓ **Pénalités joueurs :**

Motif	Pénalité
Avertissement (1 jaune)	1 point 0 point
Suspension ferme suite à 3 cartons jaunes avertissements	1 point 2 points
Carton rouge (exclusion)	3 points Plus 1 point par match de suspension ferme (le match automatique est un match de suspension ferme) Ex 3MF + auto = 3pts (exclusion) + 3pts + 1pt soit 7 pts 2 points par match de suspension (le match automatique est un match de suspension ferme)
	En cas de suspension ferme en temps, chaque mois équivaut à 3 matchs fermes de suspension à raison de 1 points par match Ex 6 mois fermes auto = $(6 \times 3) + 3$ (exclusion) + 1pt = 22pts 2 points par match de suspension
Suspension ferme en nombre de match (hors exclusion)	2 points par match En cas de suspension ferme en temps chaque mois équivaut à 3 matchs fermes de suspension à raison de 2 points par match 2 points par match de suspension (le match automatique est un match de suspension ferme)
	En cas de suspension ferme en temps, chaque mois équivaut à 3 matchs fermes de suspension à raison de 2 points par match de suspension

L'HEBDOMADAIRE DU FOOTBALL AMATEUR

CR AG 30 JUIN 2023 A ST ROMANS

✓ **Pénalités des licenciés (hors joueurs) des clubs en présence figurant sur la feuille de match (article 1 du règlement disciplinaire de la F.F.F.)** : Cet article du règlement est appliqué par rapport à la codification Footclubs

Motif	Pénalité
Rappel à l'ordre	1 point
Avertissement (premier avertissement)	2 points
Avertissement (2ème avertissement dans une période de trois mois)	3 points
Suspension ferme suite à 3 avertissements	2 points 4 points
Suspension ferme en match de toutes fonctions officielles	4 points par match de suspension (Ex : 2MF=8pts) le match automatique est un match de suspension ferme Exemple 2 MF+auto=(2*4)+4= 12 pts
Suspension ferme en temps de toutes fonctions officielles	Chaque mois équivaut à 3 matchs de suspension fermes à raison de 4 points par match (exemple : 6 mois ferme de toutes fonctions officielles=72 points) En cas de suspension ferme en temps, chaque mois équivaut à 3 matchs ferme de suspension à raison de 4 pts par match Exemple : 6 mois fermes + auto= (6*3*4) +4=76pts



Le Foot en Isère : Moi J'adhère

CR AG 30 JUIN 2023 A ST ROMANS

Pénalités équipes :

Motif	Pénalité
Match à huis clos avec sursis	3 points par match
Match à huis clos ferme	6 points par match
Suspension de terrain avec sursis	3 points par match
Suspension de terrain ferme	6 points par match
Mauvaise police de terrain	5 points
Mauvaise tenue des supporters	5 points
Mauvaise tenue des joueurs	5 points
Bagarre générale	10 points
Forfait lors des 5 dernières journées	10 points
Match perdu par pénalité (sauf décision disciplinaire) Sanctions disciplinaire par assujetti *	5 points
Match perdu par pénalité lors des 5 dernières journées (sauf décision disciplinaire)	15 points 10 points

**Assujetti : licencié dans un des clubs en présence ne figurant pas sur la feuille de match*

Bonifications équipes :

~~3 points par match si aucune sanction disciplinaire n'est prononcée contre l'équipe.~~

* * * * *

Tous ces points de pénalités ~~et de bonifications~~ sont comptabilisés et mis à jour pour chaque équipe tout au long du championnat, et visibles sur le site internet du District de l'Isère de Football.

Les clubs peuvent contrôler régulièrement leurs décomptes et prendre ainsi rapidement contact avec la Commission Ethique du District de l'Isère de Football afin d'obtenir d'éventuelles informations ou précisions, ou après contrôles, d'éventuelles modifications.

Le décompte final, susceptible de recours, fait l'objet d'une publication par voie officielle à l'issue de la saison.

L'HEBDOMADAIRE DU FOOTBALL AMATEUR

CR AG 30 JUIN 2023 A ST ROMANS

Calcul du bonus/malus ÷ Barème de retrait de points :

Ce sont des points qui sont ajoutés ou retirés au nombre de points acquis par chaque équipe à l'issue du championnat, selon les pénalités cumulées tout au long de la saison suivant le barème ci-dessous.

Nombre de pénalités	Bonus/malus	Nombre de pénalités	Points de Pénalité
<i>Inférieur à 11</i>	5 points de bonus	0 à 29,99	0 point
11 à 17	4 points de bonus	30 à 39,99	1 point
18 à 24	3 points de bonus	40 à 49,99	2 points
25 à 31	2 points de bonus	50 à 54,99	3 points
32 à 38	1 point de bonus	55 à 59,99	4 points
39 à 45	0 point de bonus	60 à 64,99	5 points
46 à 52	1 point de malus	65 à 69,99	6 points
53 à 59	2 points de malus	70 à 74,99	7 points
60 à 66	3 points de malus	75 à 79,99	8 points
67 à 73	4 points de malus	80 à 84,99	9 points
74 à 80	5 points de malus	85 à 89,99	10 points
81 à 87	6 points de malus	90 à 94,99	12 points
88 à 100	7 points de malus	95 à 99,99	15 points
Supérieur à 100	30 points de malus + plan de formation	Supérieur à 100	30 points + plan de formation



Le Foot en Isère : Moi J'adhère

CR AG 30 JUIN 2023 A ST ROMANS

Ce tableau **est étant** fait pour des **poules de 12 équipes championnats à 22 matchs**.
Le total du nombre de points de pénalités sera fait suivant le ratio :

Nombre de pénalités = (total des pénalités **avec bonifications** / nombre de matchs joués) x 22

Tant que le nombre de pénalités n'atteint pas la tranche supérieure, la tranche inférieure est conservée.

Le plan de formation n'est validé qu'avec l'inscription et la participation à la totalité du stage de formation ainsi que la participation à la certification par le candidat désigné par le club. Au cas où ce plan de formation n'est pas validé, l'équipe contre laquelle a été prononcée cette sanction, est rétrogradée lors de la saison suivante dans la division immédiatement inférieure à celle pour laquelle elle était sportivement qualifiée.

En cas de forfait général d'une équipe :

A partir de la 5ème journée effective avant la fin de la saison, les pénalités prises par les autres équipes de la poule sont conservées

Article 71 – Auditions – Confrontations

Il est fait application de [l'article 55 des Règlements Généraux de la LAURA](#), assorti des modalités particulières ci-après :

Absences aux auditions : Toute absence non motivée et non justifiée par écrit 48 heures avant l'audition

(sauf cas exceptionnel laissé à l'appréciation de la Commission compétente) entraîne les sanctions suivantes :

Absence	Pénalités
Absence d'un joueur	2 matchs fermes + amende + application Bonus Malus du barème de retrait de points
Absence d'un dirigeant, entraîneur, éducateur	2 matchs fermes de suspension de toutes fonctions officielles + amende + application Bonus Malus du barème de retrait de points
Absence d'un arbitre	2 matchs fermes + amende
Absence de tous les membres d'un club dûment convoqués	2 matchs fermes + amende par personne manquante + application Bonus Malus du barème de retrait de points

De plus, si le club absent est reconnu responsable, il doit rembourser au club adverse les frais de déplacement selon la réglementation officielle

VALIDE PAR LES CLUBS A LA MAJORITE 84.61%

L'HEBDOMADAIRE DU FOOTBALL AMATEUR

CR AG 30 JUIN 2023 A ST ROMANS

Ancien Texte	Nouveau texte
--------------	---------------

Droit à l'image

Ancien Texte	Nouveau texte
Article 16 - Réserve	Article 16 - Droit à l'image Toute personne licenciée à la F.F.F. autorise le District de l'Isère de Football à publier sur son site internet, ou tout autre support de diffusion, des photographies ou vidéos prises lors de manifestations ou actions organisées par le District sur lesquelles elle apparaît.

VALIDE PAR LES CLUBS A LA MAJORITE 84,92%

Appel

Ancien Texte	Nouveau texte
Article 36 – Appel Il est fait application des articles 182 et 190 des Règlements Généraux de la FFF	Article 36 - Appel Il est fait application des articles 182 et 190 des Règlements Généraux de la FFF complété des dispositions suivantes : Le délai d'appel est réduit à deux jours à compter de la notification si la décision contestée est relative à un litige hors disciplinaire survenu dans les trois dernières journées de compétitions ou sur le classement de fin de saison

VALIDE PAR LES CLUBS A LA MAJORITE 82,10%



FMI

Ancien Texte

Nouveau texte

Article 37 bis – Feuille de match informatisée

le District a décidé la mise en oeuvre du déploiement de la feuille de match informatisée (F.M.I.) dans le cadre obligatoire pour les compétitions en Foot à 11 Pour toutes les rencontres de ces compétitions à 11, l'utilisation de la F.M.I. est obligatoire.

Dès la saison 21-22 : mise en place de la FMI à partir de la 2eme phase pour les catégories U15F - Seniors Féminines à 8 et U13 D1

Article 37 bis – Feuille de match informatisée

le District a décidé la mise en oeuvre du déploiement de la feuille de match informatisée (F.M.I.) dans le cadre obligatoire pour les compétitions en Foot à 11 Pour toutes les rencontres de ces compétitions à 11, U15F, U18F, U15 à 8, Senior féminines à 8 et U13 l'utilisation de la F.M.I. est obligatoire.

VALIDE PAR LES CLUBS A LA MAJORITE 88,29%

Les utilisateurs doivent se servir, pour ces rencontres, d'une application dédiée qui contiendra toutes les données nécessaires pour établir la feuille de match. Les données concernant ces rencontres doivent impérativement être récupérées par synchronisation entre la tablette et les serveurs fédéraux. Sauf motif légitime, le non-respect de cette obligation est sanctionné par une amende

Les utilisateurs doivent se servir, pour ces rencontres, d'une application dédiée qui contiendra toutes les données nécessaires pour établir la feuille de match. Les données concernant ces rencontres doivent impérativement être récupérées par synchronisation entre la tablette et les serveurs fédéraux. Sauf motif légitime, le non-respect de cette obligation est sanctionné par une amende.

Une demande de modification de la FMI postérieure à la clôture du match entrainera une amende pour chacun des clubs et pour les officiels présents (Arbitre central et délégué officiel).

REFUSE PAR LES CLUBS A LA MAJORITE 92,58%

REGLEMENT CHAMPIONNAT de JEUNES

Article 5 - Équipes Réserves

Ancien Texte	Nouveau texte
<p>Par dérogation des Règlements Sportifs du District, Pour les championnats de la catégorie U13, l'article 22 ne s'applique pas.</p> <p>Les dispositions de l'article 22 s'appliquent aux joueurs ayant disputé le championnat national des U17, dans leur catégorie d'âge.</p> <p>La participation des joueurs en sur classement U13 à U20 à des compétitions de catégorie supérieure, ne peut avoir pour effet de leur interdire ou de limiter leur participation à des épreuves de leur catégorie respective. Ils restent soumis aux obligations des catégories d'âge auxquelles ils appartiennent.</p>	<p>Par dérogation des Règlements Sportifs du District, Pour les championnats de la catégorie U13, l'article 22 ne s'applique pas.</p> <p>Les dispositions de l'article 22 s'appliquent aux joueurs ayant disputé le championnat national des U17, dans leur catégorie d'âge.</p> <p>La participation des joueurs en sur classement U13 à U20 à des compétitions de catégorie supérieure, ne peut avoir pour effet de leur interdire ou de limiter leur participation à des épreuves de leur catégorie respective. Ils restent soumis aux obligations des catégories d'âge auxquelles ils appartiennent.</p>

VALIDE PAR LES CLUBS A LA MAJORITE 87,16%

Tirage au sort du numéro de poules pour les réunions d'avant saison

le Président appelle au tirage au sort du numéro de poule pour l'organisation des réunions de début de saison.

Tirage effectué par une jeune enfant présente à cette AG le numéro tiré est le numéro **11**



**Numéro poules
pour réunion
d'organisation
avant saison**

11



L'HEBDOMADAIRE DU FOOTBALL AMATEUR

CR AG 30 JUIN 2023 A ST ROMANS

LE FAIR PLAY ET MÉRITE SAISON 2022-2023

FAIR PLAY SENIOR

1er : FC SEYSSINS	500 €
2ème : MIRIBEL LES ECHELLES	300 €

FAIR PLAY JEUNES

1er : ST MARTIN D'HERES	400 €
club absent, les récompenses sont retirées	
2ème : ST ETIENNE DE CROSSEY	300 €
3ème : ES RACHAIS	200 €
club absent, les récompenses sont retirées	

FAIR PLAY FEMININES A 11

1er : US REVENTIN	300 €
club absent, les récompenses sont retirées	

FAIR PLAY FEMININES A 8

1er : ENT. FOOT ETANGS	150 €
club absent, les récompenses sont retirées	

FOOT ENTREPRISE A 11

1er : US JARRIE CHAMP	150 €
-----------------------	-------

FUTSAL

1er: FUTSAL PAYS VOIRONNAIS	150 €
-----------------------------	-------

MERITE

MOS 3R	500 €
--------	-------

Félicitations à tous les récipiendaires



Le Foot en Isère : Moi J'adhère

CR AG 30 JUIN 2023 A ST ROMANS



L'HEBDOMADAIRE DU FOOTBALL AMATEUR

CR AG 30 JUIN 2023 A ST ROMANS



Accèdent en Ligue :

Seniors R3 :

- Estrablin
- St Maurice Exil
- FC 2A

U17 R2 :

- Seyssins

U16 R2 :

- Rachais

U15 R2 :

- MOS 3R

U20 R2 :

- MOS 3R

R2 Féminines :

- GUC F

Futsal R2 :

- Voreppe Futsal



Remise à Monsieur le Maire et à Monsieur le président du club de RO CLAIX d'une plaquette et Trophée.

pour les remercier de leur excellent accueil.

Le Président rappelle la date de l'Assemblée d'Hiver le 18 novembre, lance un appel à candidatures pour un club d'accueil.

Il remercie enfin tous les participants, déclare close l'Assemblée Générale d'Eté à 22h00 et souhaite à tous un bon été.

L'HEBDOMADAIRE DU FOOTBALL AMATEUR

CR AG 30 JUIN 2023 A ST ROMANS

